

NORME INTERNATIONALE

ISO
8377-2

Première édition
1992-06-01

Véhicules habitables de loisirs — Autocaravanes —

Partie 2:

**Installation des appareils de chauffage
fonctionnant aux combustibles liquides ou aux
gaz de pétrole liquéfiés**

ISO 8377-2:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fd84c5c1-ba87-4377-ab85->

Leisure accommodation vehicles — Motor caravans —

*Part 2: Installation of oil-fired and liquefied petroleum gas-fired space
heaters*



Numéro de référence
ISO 8377-2:1992(F)

Sommaire

	Page
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Définitions	1
4 Appareils de chauffage	1
5 Tuyauteries d'alimentation en combustible	2
6 Entrées d'air	2
7 Cheminées	2
8 Commutateur électrique	2
9 Livret de l'utilisateur	2

iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

[ISO 8377-2:1992](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fd84c5c1-ba87-4377-ab85-82066c359c38/iso-8377-2-1992)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fd84c5c1-ba87-4377-ab85-82066c359c38/iso-8377-2-1992>

© ISO 1992

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 8377-2 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 177, *Caravanes*.

L'ISO 8377 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Véhicules habitables de loisirs — Autocaravanes*:

- *Partie 1: Exigences d'habitation*
- *Partie 2: Installation des appareils de chauffage fonctionnant aux combustibles liquides ou aux gaz de pétrole liquéfiés*

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8377-2:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fd84c5c1-ba87-4377-ab85-82066c359c38/iso-8377-2-1992>

Véhicules habitables de loisirs — Autocaravanes —

Partie 2:

Installation des appareils de chauffage fonctionnant aux combustibles liquides ou aux gaz de pétrole liquéfiés

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 8377 prescrit les exigences, et notamment les exigences de sécurité, auxquelles doit répondre l'installation dans les autocaravanes d'appareils de chauffage étanches des types décrits en 4.1, fonctionnant aux combustibles liquides ou aux gaz de pétrole liquéfiés.

NOTE 1 La présente partie de l'ISO 8377 appartient à une série de normes concernant l'aspect habitation des véhicules habitables de loisirs.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente partie de l'ISO 8377. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente partie de l'ISO 8377 sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 7418:1989, *Véhicules habitables de loisirs — Vocabulaire*.

ISO 7420:1987, *Véhicules habitables de loisirs — Installations et appareils de chauffage à combustibles liquides*.

ISO 7421:1991, *Véhicules habitables de loisirs — Installations de gaz de pétrole liquéfiés*.

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 8377, les définitions données dans l'ISO 7418 s'appliquent.

4 Appareils de chauffage

4.1 Types d'appareils

Les appareils de chauffage doivent être étanches. Ils doivent être d'un type capable de fonctionner que l'autocaravane soit immobile ou en mouvement, ou d'un type capable de fonctionner seulement lorsque l'autocaravane est immobile.

NOTE 2 Dans certains pays, les appareils de chauffage doivent être nécessairement du type capable de fonctionner que l'autocaravane soit en mouvement ou immobile.

4.2 Montage de l'appareil

Les appareils de chauffage doivent être montés suivant les instructions du fabricant.

Lorsqu'un appareil de chauffage est monté dans un rayon de moins de 1 200 mm du centre du siège du conducteur, aucune partie directement accessible de l'appareil, conduit ou capot protecteur, ne doit atteindre une température supérieure à 110 °C, à la puissance nominale de l'appareil.

4.3 Surchauffe

S'il se produit une surchauffe dans un appareil de chauffage capable de fonctionner que l'autocaravane soit immobile ou en mouvement, il doit s'arrêter et sa remise en marche automatique doit être impossible.

4.4 Étiquetage

4.4.1 Étiquette informative

L'étiquette informative apposée sur l'appareil de chauffage doit être clairement visible quand l'appareil est installé. Si cela n'est pas possible, un double doit être placé au voisinage de l'appareil.

4.4.2 Datage

L'année de première installation de l'appareil de chauffage doit être marquée de façon indélébile sur l'étiquette par l'installateur.

4.4.3 Étiquette d'avertissement

Une étiquette doit être apposée auprès des commandes des appareils de chauffage utilisables uniquement lorsque l'autocaravane est immobile. Elle doit être clairement visible et indiquer:

«Ne pas utiliser cet appareil de chauffage lorsque l'autocaravane est en mouvement.»

5 Tuyauteries d'alimentation en combustible

5.1 Tuyauterie pour gaz de pétrole liquéfiés

Les tuyauteries pour gaz de pétrole liquéfiés doivent être installées conformément aux prescriptions de l'ISO 7421.

5.2 Tuyauterie pour combustibles liquides

Les tuyauteries pour combustibles liquides doivent être conformes aux prescriptions s'appliquant aux tuyauteries du véhicule de base et doivent être installées suivant les prescriptions de l'ISO 7420.

6 Entrées d'air

6.1 Généralités

L'air nécessaire à la combustion doit être prélevé à l'extérieur de l'autocaravane. Les entrées d'air de combustion ou d'échange thermique doivent être placées de manière à ne pas aspirer les gaz d'échappement.

6.2 Jointures

Les conduits d'air de combustion doivent avoir un maximum de quatre jointures à l'intérieur de la zone d'habitation.

6.3 Protection contre les intempéries

Des mesures qui n'empêchent pas l'entrée d'air doivent être prises pour protéger les ouvertures contre la pénétration d'eau de pluie ou provenant des projections de la route.

7 Cheminées

Les cheminées doivent être installées suivant les prescriptions de l'ISO 7421.

8 Commutateur électrique

Si l'appareil de chauffage est muni d'un commutateur électrique, le réglage de ce commutateur doit être clairement visible.

9 Livret de l'utilisateur

Les points figurant en 9.1 et 9.2 doivent être inclus dans le livret de l'utilisateur.

9.1 Instructions d'emploi

Les instructions d'emploi de l'appareil de chauffage doivent être données dans la langue du pays où l'appareil est vendu.

9.2 Remplacement des éléments des appareils de chauffage et des cheminées

Une phrase rédigée comme suit doit être incluse:

«Dans l'intérêt de la sécurité, les pièces de rechange des appareils de chauffage doivent être conformes aux spécifications du constructeur de l'appareil et il convient qu'elles soient montées par ce dernier ou par un agent agréé par lui.»

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8377-2:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fd84c5c1-ba87-4377-ab85-82066c359c38/iso-8377-2-1992>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 8377-2:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fd84c5c1-ba87-4377-ab85-82066c359c38/iso-8377-2-1992>

CDU 728.76:629.114.6:697.244/5

Descripteurs: véhicule à moteur, caravane, appareil de chauffage, combustible liquide, combustible gazeux, installation de chauffage, spécification, règle de sécurité.

Prix basé sur 2 pages
